

**Comité de suivi de site  
De CCMP à Bouchemaine  
Réunion du 15 décembre 2016  
Compte-rendu**

**Résumé**

La Commission de suivi de site (CSS) de l'établissement CCMP à Bouchemaine (Maine-et-Loire), créée par l'arrêté préfectoral du 13 avril 2012, modifié le 7 novembre 2014, s'est réunie le 15 décembre 2016 à la préfecture de Maine-et-Loire à Angers.

L'objet de cette réunion est de présenter le bilan d'activité du site pour l'année écoulée, ainsi que les actions de surveillance de l'inspection des installations classées.

Cette réunion se déroule sous la présidence de Monsieur Girard représentant du SIDPC mandaté par Madame la directrice de cabinet du préfet de Maine-et-Loire excusée.

Les points suivants sont abordés :

- Bilan des activités du dépôt CCMP 2016
- Retour de la visite d'inspection du 28 avril 2016,
- Questions diverses.

**Ordre du jour :**

- Bilan annuel de fonctionnement du dépôt
- Actions de l'inspection des installations classées.
- Communication d'informations sensibles concernant les sites SEVESO
- Questions diverses.

**1 – Introduction**

Le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres de la CSS.

**2 - Le bilan de fonctionnement annuel du dépôt**

L'exploitant rappelle les activités du dépôt pétrolier de CCMP à Bouchemaine et présente le bilan d'activité du site du 14 novembre 2015 au 15 décembre 2016.

Ce bilan comprend :

- Un rappel des activités de dépôt pétrolier
- Les investissements de sécurité réalisés pour la prévention des risques et leurs coûts. Ils concernent :
  - la défense contre l'incendie (DCI) avec la mise en place de tuyauteries et boîtes à mousse pour une meilleure accessibilité et répondre à la réglementation,
  - la sécurité, par la réfection d'une piste de chargement camions, la réalisation de passerelles et garde-corps, le supportage de canalisations,
  - le plan de modernisation des réservoirs (peinture et contrôle décennal du bac U) ;
  - coût total : 181 500 euros
- Les dépenses de fonctionnement des équipements de sécurité : il s'agit du gardiennage, de la surveillance, de la maintenance, de l'entretien, du contrôle... coût total : 190 000 euros.
- Le bilan du système de gestion de la sécurité (SGS)

– La révision quinquennale de l'étude des dangers a été transmise en juillet 2015 aux services instructeurs. Des éléments complémentaires, demandés par la DREAL, ont été fournis pour préciser certains points de cette étude des dangers.

– Le POI (plan d'opération interne) a été révisé en juin 2016. Le dernier exercice PPI (Plan particulier d'intervention) a été réalisé en juin 2015.

– Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été approuvé par arrêté préfectoral du 8 mars 2012. Une mesure foncière de délaisement d'un bien a fait l'objet d'une convention de financement. Suite à la démolition de cette maison et à la réhabilitation du terrain en pâturage, une convention d'entretien entre CCMP et ALM-est en cours de signature.

– Maîtrise des procédés et de l'exploitation : le plan d'inspection des MMR instrumenté a été réalisé.

– Gestion des situations d'urgence : aucune situation d'urgence sur le site de Bouchemaine ni dans les autres dépôts pétroliers du groupe n'est à signaler. Douze exercices Incendie ont été réalisés à raison d'un par mois.

– Le programme pluriannuel de réduction des risques se poursuit jusqu'en 2018 et une prochaine campagne de réfection des peintures des pieds de bacs va débuter en 2017 pour se poursuivre jusqu'en 2023.

### 3 – Les actions de l'inspection des installations classées

La DREAL rappelle les objectifs des actions de surveillance réalisées par l'inspection des installations classées et présente la visite réalisée inopinément sur le site de CCMP à Bouchemaine le 28 avril 2016.

Elle visait à tester la capacité de l'exploitant, en situation accidentelle, et à dérouler son POI. Le scénario retenu était l'incendie consécutif à la fuite d'une canalisation hors rétention sur le dépôt.

Il a été constaté que l'équipe a réagi avec calme et une bonne gestion de la situation. Néanmoins quelques remarques et pistes d'amélioration ont été formulées.

### Questions

La Sauvegarde de l'Anjou demande si beaucoup de camions sont susceptibles de se présenter sur le site en même temps. L'exploitant répond qu'il n'y a que six camions en moyenne qui arrivent par jour donc il est rare que plusieurs camions arrivent sur le site en même temps.

### 4 - Communication d'informations sensibles concernant les sites SEVESO

La DREAL présente les principes de l'instruction du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements SEVESO.

Le SDIS fait remarquer que les sites où de tels actes se sont produits ont été attaqués par des personnes qui connaissaient parfaitement les lieux et qui étaient également connues des sites, comme les livreurs par exemple.

A cet effet, l'exploitant rappelle certaines des dispositions en place sur son site de Bouchemaine pour limiter ce risque de malveillance.

Il précise par ailleurs que les transporteurs de marchandises dangereuses ont l'obligation d'établir un protocole de sécurité avec CCMP avant toute intervention sur le site. Si le transporteur devait sous-traiter la livraison, ce dernier se doit de communiquer les informations nécessaires et suffisantes à CCMP afin qu'elle puisse communiquer le protocole de chargement-déchargement au sous-traitant concerné.

Le représentant de la communauté de communes de l'Anjou demande si chaque transporteur est connu de CCMP. L'exploitant répond par l'affirmative. Si un de ses clients souhaite travailler avec un nouveau transporteur, le client communique à CCMP les informations sur le transporteur et CCMP lui transmet le protocole qu'il se doit de renvoyer signé. Le protocole est obligatoire au chargement/déchargement.

Le SDIS demande s'il est envisageable de prévoir un exercice dans le cadre de la formation de son personnel, sur le site de CCMP, avec la mise en place et l'utilisation d'un barrage flottant par exemple. L'exploitant répond par l'affirmative, précisant qu'il dispose d'un barrage flottant en cas de pollution.

Le représentant du préfet informe qu'un exercice PPI est à prévoir en 2018. L'objectif sera d'observer jusqu'où il est possible de pousser l'exercice afin de mettre à l'épreuve les équipes et le matériel d'intervention.

#### 5 – Conclusion

Le représentant de Madame la directrice de cabinet du préfet conclut la réunion.

27 FEV. 2017

Sous-préfète, Directrice de Cabinet

Valérie COMMIN



#### Collège administration

- Madame la directrice de cabinet du préfet du Maine-et-Loire est excusée et représentée par le SIDPC
- Les inspecteurs de la DREAL des Pays de la Loire
- Le représentant du SDIS 49
- Le correspondant Sécurité Civile Responsable Régularité, de la direction régionale de Nantes SNCF

#### Collège « collectivités territoriales »

- Monsieur l'adjoint à madame le maire de Bouchemaine
- Monsieur le maire de Saint-Gemmes-sur-Loire
- Le représentant de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

#### Collège « exploitants »

- Le chef de dépôt CCMP
- Le responsable HQSE CCMP

#### Collège « riverains »

- Le représentant de l'association de Sauvegarde de l'Anjou
- Le représentant de l'association APPROVAM
- Le représentant de l'association CAMP César

#### Membres excusés

- La représentante des riverains